Divorce

Jeu-questionnaire

1. Quel est le nom du tribunal qui traite les divorces ?
2. Est-ce qu’une personne de 16 ou de 17 ans peut se marier au Manitoba? Si oui, quelles sont les conditions?
3. S’ils n’ont pas enregistré leur union auprès du bureau de l’état civil, les conjoints de fait doivent habiter combien de temps avant de devoir partager leurs biens?
4. Afin de déposer une requête en divorce, l’un des époux doit avoir été résident du Manitoba combien de temps?
5. Un enfant de plus de 18 peut rester un enfant à charge dans quelles circonstances?
6. Pour combien de temps les époux peuvent se réconcilier sans que cette réconciliation n’interrompe l’année de séparation?
7. Est-ce qu’il est possible d’annuler un mariage pour le motif que ce dernier soit de courte durée?
8. Un divorce prend effet combien de temps après avoir été prononcé?
9. Est-ce qu’il est possible d’être séparé même si on habite sous le même toit?
10. En vertu de la *Loi sur le Mariage*, quels parents proches ne peuvent pas se marier?
11. Quel est l’un des moyens de démontrer l’échec du mariage?
12. Est-ce que les tribunaux reconnaissances l’annulation religieuse d’un mariage?